
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 8 JANVIER 2024

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTERIEUR DES HABITATIONS DE QUATRE LOGEMENTS ET PLUS, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 6-1-85 (2023) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur des habitations de quatre logements et plus ».

2. Objet du projet de règlement

Ce projet de règlement a pour objet de réviser les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur des habitations de quatre logements et plus, notamment en ce qui concerne la composition et l'agencement desdits matériaux.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Assemblée publique de consultation

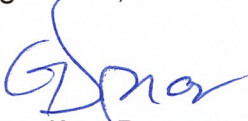
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 8 janvier 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 13^e jour du mois de décembre 2023.

La greffière,

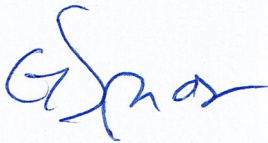

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 décembre 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 décembre 2023.

Donné à Coaticook, ce 13 décembre 2023.

La greffière,



Geneviève Dupras